

**Crématorium - Convention d'affermage avec PFG Est - Rachat de la Société PFG Est (CSE) par la Société SA OFG-PFG - Avenant**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville a conclu, le 6 novembre 1989, avec la Société des Pompes Funèbres Générales SA, un contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation du crématorium de Besançon.

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 27/01/1991, la Société Pompes Funèbres Générales SA a fait apport partiel d'actif à la société Pompes Funèbres Générales Est de sa branche complète et autonome d'activité comprenant notamment le contrat du crématorium de Besançon.

La société Pompes Funèbres Générales Est a changé de dénomination sociale pour devenir, le 27 octobre 1995, Compagnie des Services de l'Est (CSE).

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1998, la SA OGF - PFG a absorbé la société Compagnie des Services de l'Est (CSE) avec conditions suspensives. Il est précisé que la SA OGF - PFG détenait au moment de cette absorption 95,02 % du capital de la Compagnie des Services de l'Est.

Le même jour la SA OGF - PFG a pris la dénomination sociale OGF.

Le 14 décembre 1998, la levée des conditions suspensives a permis l'absorption de la société Compagnie des Services de l'Est par la société OGF. La date de cette absorption est fixée rétroactivement au 30 juin 1998.

La société absorbante OGF a repris l'ensemble des contrats de la société CSE dont celui intervenu le 6 novembre 1989 concernant la gestion et l'exploitation du crématorium de Besançon.

Sur avis de la commission Administration Générale, le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de ce transfert du contrat d'affermage pour l'exploitation du crématorium, et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

**«M. DAHOU :** Monsieur le Maire, si vous me le permettez, à l'occasion de ces deux questions, je voudrais simplement donner quelques éléments d'information qui pourraient peut-être intéresser nos collègues sur le nombre de crémations. Il y en a eu 727 en 1998, 825 en 1999, soit une augmentation d'environ 13 %, depuis à peu près neuf ans aujourd'hui que ce crématorium est ouvert. Le taux de crémation au niveau national est de 15 %, à Besançon il avoisine les 20 %. Cela démontre l'évolution et le choix de nos concitoyens à Besançon.

**M. LE MAIRE :** Merci de ces éléments d'information».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 10 juillet 2000.*